Journal de Roubaix

Cinquante-deuxième année. — N° 180. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX SAMEDI 29 JUIN 1907

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements | Trois mois..... 6 francs | Six mois..... 9 " | Un an..... 18 "
Stratsbourg . . . . . .
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5
A Mouscron ..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux Bureaux

LA CRISE DU MIDI. -- NOUVELLE AGITATION

HUIT PAGES 5 Centimes

BULLETIN

27 juin 1907.

Sur la décision du nouveau comité d'Argelliers de continuer la résistance, on s'attend à de nouveaux incidents.

⁂

La Chambre a voté la proposition de loi de M. Ribot sur la petite propriété et les maisons à bon marché.

⁂

Il serait possible que la session de la Chambre fût prolongée au delà des premiers jours de juillet et qu'en conséquence les élections des conseils généraux soient fixées après le 21 juillet.

⁂

Sur la demande de M. Grousseau, le ministère de la guerre accepte le principe de faire venir en déduction de leurs périodes d'instruction futures le temps indûment passé par certains dispensés ecclésiastiques sous les drapeaux à la suite d'une fausse interprétation de la loi.

⁂

La Chambre italienne a décidé, après avoir entendu M. Nasi, de le renvoyer devant le Sénat, constitué en Haute-Cour.

LES TROUBLES DU MIDI

L'AGITATION CONTINUERAIT

Les décisions du Comité d'Argelliers — Une interview La mise en liberté des prisonniers — M. Cazeaux-Cazalet à Argelliers — Des incidents à Béziers Soldats malades à Narbonne — L'état des blessés — A propos des mutineries Autour de la crise viticole

Narbonne, 27 juin, 11 heures 40. — La disparition de Marcelin Albert ne va pas arrêter, loin de là, le mouvement de protestation des viticulteurs du Midi. Personne ne veut désarmer. On veut aller de l'avant, mais en restant, tout d'abord, dans le *statu quo*, en ce qui concerne la grève de l'impôt et la grève des municipalités.

Le comité d'Argelliers N° 2, qui se déclare plus énergique que le précédent, a résolu de rédiger un programme de revendications, programme définitif dont on n'abandonne pas un article, et pour l'élaboration duquel les intéressés ont fait appel à M. Cazeaux-Cazalet, député de la Gironde, attendu cet après-midi à Narbonne.

Une réunion préparatoire des délégués des comités viticoles sera tenue dans la journée, afin de fixer les principaux points du cahier des revendications, qu'une assemblée plénière aura à discuter demain.

On parle également d'un congrès des maires démissionnaires, mais, jusqu'à présent, rien n'est venu confirmer cette information.

La perception des impôts

Paris, 27 juin. — Le correspondant particulier de la « Liberté » adresse à ce journal le télégramme suivant :

« Narbonne, 27 juin. — Les mouvements de troupes continuent.

» On affirme, dans les milieux bien renseignés, que, dès la semaine prochaine, les percepteurs et les huissiers iraient dans les villages afin de percevoir les impôts et exécuter les jugements. Les opérations auraient lieu avec le sécours de la force armée. Si cette nouvelle est exacte — et la source dont je la tiens la rend très vraisemblable — l'agitation violente va recommencer.

» De nombreux propriétaires ont l'intention d'intenter des procès à l'autorité militaire pour dégradations commises par les troupes à leurs immeubles. »

Les revendications des viticulteurs

Paris, 27 juin. — Un correspondant de la « Liberté » a interviewé M. Ollier, qui est un des membres les plus actifs du Comité d'Argelliers. Voici comment M. Ollier a exposé ce que voulaient les viticulteurs :

« — Ce que sera la proposition de loi que nous allons élaborer, m'a-t-il déclaré, je ne puis vous le dire exactement ; mais je puis vous donner mon opinion sur le fond et vous énumérer les questions sur lesquelles nous serons irréductibles.

» Nous prendrons pour base, pour point de départ, la proposition Cazeaux-Cazalet. Les modifications que nous y apporterons auront surtout pour but d'éviter qu'une fissure ne puisse se produire, par laquelle les fraudeurs, d'ici ou ailleurs, pourraient passer et continuer leur œuvre malsaine à tous les points de vue, physiquement et moralement ; physiquement, c'est facile à comprendre : la fuschine, l'acide sulfurique et autres poisons n'ayant jamais été ordonnés comme des médicaments ; moralement, parce qu'un pays où se fait une fraude quelconque, qui est encouragée ou tolérée, c'est un pays dont la mentalité des habitants s'atrophie peu à peu et les rend aptes à toutes les compromissions.

» Nous voulons donc que la fraude soit réprimée complètement, entièrement, sous ses deux principales formes, le mouillage et le sucrage.

» Pour réprimer le mouillage, il faut que les vins soient suivis depuis la cave du producteur jusqu'à la demeure du consommateur. Pour réprimer le sucrage, il faut non seulement que les sucres soient suivis et surtaxés, mais aussi les composés du sucre, tels que les mélasses, les glucoses, etc.

» Ces deux points sont ceux sur lesquels nous serons intransigeants, et laissez-moi vous dire que tous les députés qui ne veulent rien faire pour le Midi malheureux est ruiné, tous les députés qui nous conseillent de ne plus faire de monoculture, partent d'un principe faux ; ils devraient, au contraire, nous soutenir et nous pousser de plus en plus à la monoculture, car une contrée où il existe un produit unique, doit acheter tous les autres autour de lui et se trouve ainsi être un débouché naturel pour les produits des autres contrées voisines dont il fait, en grande partie, la richesse. »

Une condition

Narbonne, 27 juin. — On assure que les comités de Narbonne, de Capestang et de Béziers subordonnent l'examen de tout autre question à la mise en liberté de toutes les personnes arrêtées.

Il ne restera plus à Narbonne, à partir de demain matin, que le 10e régiment de dragons, le 10e régiment de cuirassiers et les 14e, 18e, 30e et 108e régiments d'infanterie. Les autres régiments, le 9e, 81e, le 30e et le 139e d'infantarie, et le 7e cuirassiers, cantonnent à Coursan, à Villedangire, Argeliers-la-Nouvelle, Fitou et Mirepeisset.

Les demandes de mise en liberté

Montpellier, 27 juin. — Une demande de mise en liberté provisoire de M. Ferroul et des autres inculpés a été présentée au conseiller rapporteur Salvan, délégué par la Chambre des mises en accusation. Si ce dernier rend une ordonnance favorable, la mise en liberté sera immédiate ; si le conseiller rapporteur rend une ordonnance refusant cette mise en liberté ou se déclarant incompétent, opposition sera faite immédiatement par les détenus à la Chambre des mises en accusation.

L'arrivée de M. Cazeaux-Cazalet

Narbonne, 27 juin. — M. Cazeaux-Cazalet, député de la Gironde, est arrivé par le train de 3 h. 40. Il était attendu à la gare par M. Cros-Bonnel, président du Comité narbonnais, et par MM. Crassons, Dayde, Aubinel, délégués d'Argelliers.

M. Cazeaux-Cazalet s'est aussitôt dirigé en automobile sur Argelliers, où le comité numéro 2 doit l'entendre à titre consultatif.

Un juge de paix expulsé

Béziers, 27 juin. — Les femmes d'Olonzac ont expulsé de la Mairie, en présence de toute la population, le juge de paix qui, pour tenir l'audience de semaine avait fait ouvrir par un serrurier, la porte de la Mairie fermée par ordre du Comité viticole local.

La grève électorale

Béziers, 27 juin. — La municipalité ayant démissionné le 16 mai, après les manifestations dont elle fut l'objet, les élections ont été fixées à dimanche par le préfet.

Les électeurs socialistes et modérés ont décidé de faire grève ; les partisans de M. Lafferre, qui auraient peut-être pu se faire élire grâce à ces abstentions, ne se présenteront pas : candidats et électeurs seraient écharpés.

Les maires poursuivis

Perpignan, 27 juin. — Les maires du Boulou et de Pézilla-Larivière, dont on avait annoncé l'arrestation pour avoir fait murer la porte de la mairie, ne seront pas arrêtés.

Le typhus à Narbonne

Paris, 27 juin. — L' « Intransigeant » reçoit de son correspondant à Narbonne, la dépêche suivante :

« On signale déjà cet après-midi plusieurs cas de typhus parmi les soldats, la réponse que le préfet a faite à la délégation, qui venait lui signaler le danger d'une épidémie, parmi les troupes a été la suivante :

» Le président du Conseil ne retirera par un homme, tant que durera le mouvement insurrectionnel, tant que les municipalités ne rentreront pas dans la légalité, tant que les populations refuseront de payer l'impôt.

» Lorsque l'on a connu en ville ces propos un mouvement de colère s'est manifesté dans la foule ».

L'affaire Andruejols

Paris, 27 juin. — La cour de cassation toutes *Chambres réunies s'est assemblée cet après-midi*, comme Conseil supérieur de la magistrature pour s'occuper de l'affaire Andruejols.

M. Faure-Biguet, conseiller à la Cour de cassation a été nommé rapporteur.

Les blessés

Narbonne, 27 juin. — Les blessés traités à l'Hôpital, sont dans un état satisfaisant, mais qui nécessitera cependant des soins très longs.

La fille de Ramon — le secrétaire de la Bourse du Travail, qui fut tué au bar Pencou — est hors de danger. Les médecins s'accordent à déclarer que la blessure reçue ayant affecté les centres nerveux, la malheureuse jeune fille ne recouvrera pas complètement ses falcultés intellectuelles.

Le jeune Granger donne toujours des inquiétudes ; les médecins hésitent à se prononcer.

L'interrogatoire de Marcelin Albert

Montpellier, 27 juin. — Toute la matinée a été consacrée par M. Salvan, conseiller instructeur, à l'interrogatoire de M. Marcelin Albert, en présence de son défenseur provisoire, Me Poursines.

L'examen de toute la correspondance qui a été saisie au domicile de M. Marcelin Albert à Argelliers, demandera deux jours.

A midi, après l'interrogatoire, M. Marcelin Albert a déjeuné à la prison avec MM. Cathala, Richard et Cabanes, membres du comité d'Argelliers ; M. Ferroul, ancien maire de Narbonne, a pris son repas avec MM. Bourges et Bernard. Sur la demande de Mme Marty, qui est allée ce matin voir son parent à la prison, un docteur ira visiter cet après-midi M. Marcelin Albert qui a déclaré souffrir de la poitrine.

Les cent francs du « Rédempteur »

Paris, 27 juin. — A l'issue du conseil des ministres, à midi exactement, le facteur Teste, l'un des vingt-quatre facteurs qui desservent spécialement les ministères, la Chambre et le Sénat, s'est présenté au cabinet du président du Conseil pour remettre à M. Clémenceau la lettre recommandée de Marcelin Albert, annoncée depuis hier, et le faire émarger.

Le facteur Teste a été introduit dans le cabinet de M. Clémenceau qui a immédiatement signé et a ouvert ensuite l'enveloppe bleue, tachée qu'on venait de lui remettre.

Elle *contenait un billet de banque* de cent francs et la lettre publiée hier soir par laquelle Marcelin Albert affirme au président du conseil qu'il a tenu ses promesses et lui annonce le remboursement des cent francs qu'il avait mis à sa disposition.

Le 17me en Afrique

Sousse, 27 juin. — Ce matin, à dix heures, le général Herson, commandant la division d'occupation est passé en automobile, se rendant à Sfax, pour diriger les opérations de débarquement des mutins du 17e d'infanterie. Le colonel Dessortes, commandant *par intérim*, la brigade de Sousse, est parti pour Sfax à une heure.

Nouvelle mutinerie

Paris, 27 juin. — L'*Intransigeant* publie la dépêche suivante :

« Montpellier, 27 juin. — On me signale qu'une nouvelle mutinerie a éclaté au 40e de ligne, à Alais, un lieutenant a été insulté par les soldats qui, en groupe, ont ensuite chanté l'*Internationale*; l'incident se serait limité à une seule compagnie ».

L'opinion des journaux allemands sur les cas d'indiscipline

Berlin, 27 juin. — La plupart des journaux s'occupent des faits d'indiscipline qui viennent de se produire dans l'armée française.

Ils les attribuent aux passions politiques qui ont longtemps régné dans le corps des officiers, ainsi qu'au fait que les hommes se sentent trop souvent soutenus dans leurs conflits avec leurs supérieurs.

Ils regrettent ces faits et citent à ce sujet un mot de Guillaume II : « Lorsque le choléra éclate dans un pays voisin, nous n'avons aucune raison de nous en réjouir. »

AUTOUR DE LA CRISE

Mise en accusation de M. Clémenceau

Paris, 27 juin. — M. Blanc, député d'Orange, a adressé une lettre à M. Clémenceau pour l'informer qu'il allait déposer sur le bureau de la Chambre une motion demandant la mise en accusation du président du Conseil.

Voici le texte de cette motion :

« La Chambre, convaincue que les événements douloureux du Midi sont dus à l'initiative de M. le *président du Conseil, décide qu'il y a lieu de* mettre en accusation M. Clémenceau».

A la sollicitation de ses amis, M. Blanc a ajourné le dépôt de cette motion.

La crise et les sénateurs du Midi

Paris, 27 juin. — Dans une réunion tenue dans la soirée, les sénateurs du Midi, ont arrêté les grandes lignes de la déclaration dont M. Gauthier donnera lecture en leur nom, non plus au début de la discussion, mais lorsque sera mis aux voix, le projet de la Chambre concernant le mouillage et le sucrage des vins.

Les sénateurs des régions viticoles sont en outre convoqués pour demain matin 10 heures et demie, afin de fixer définitivement les termes de leur déclaration, et aussi pour donner leur approbation à la propostion complétant et étendant, les mesures déjà édictées, et dont ils effectueront le dépôt aussitôt après le vote du projet actuellement en suspens.

M. Nègre a été chargé de préparer aujourd'hui même l'exposé des motis et le dispositif de cette proposition en se tenant sur des bases qui lui ont été indiquées par ses collègues.

On pense, au Sénat, que la discussion du projet sur les fraudes sera très courte et prendra fin samedi, si même elle n'est pas complètement épuisée demain, aucun sénateur méridional en effet ne déposera d'amendement, et on ne désespère pas de voir les représentants des régions sucrières réserver pour un autre moment la défense des intérêts de leurs mandants.

La répression des fraudes

Paris, 27 juin. — Le groupe agricole de la Chambre a adopté aujourd'hui la proposition Decker-David, tendant à augmenter de 421.000 francs, le crédit de 275.000 francs, demandé par le gouvernement pour le service de répression des fraudes. Ce crédit serait ainsi porté à 696.000 francs.

Le débat à la Chambre

Paris, 27 juin. — Le Conseil des ministres s'est longuement occupé des interpellations de demain. Ses résolutions sont restées secrètes et ont provoqué diverses rumeurs, dans les couloirs du Palais-Bourbon.

C'est ainsi que le bruit a couru que M. Clémenceau ferait demain, à la majorité, la surprise d'annoncer que MM. Marcelin Albert, Ferroul et leurs co-détenus, viennent d'être mis en liberté, sur son ordre, comme gage des dispositions bienveillantes du gouvernement à l'égard des viticulteurs du Midi.

D'autres renchérissaient en disant que M. Clémenceau ferait connaître qu'il renonce aux poursuites contre le Comité d'Argelliers.

Ce bruit invraisemblable, rencontrait de nombreux sceptiques et nous le rapportons, avec les réserves qu'il mérite, mais sait-on jamais !

Interviendront dans le débat, MM. Bedouce, Betoulle, Aldy, Jaurès, Paul Meunier, Pelisse, Gauthier de Clagny, Monsservin et A. Blanc.

La vraie bataille ne se livrera qu'à l'occasion des ordres du jour ; beaucoup de députés du bloc pensent cependant que, si majorité il y a, la majorité du gouvernement sera en tout état de cause moindre que celle de vendredi dernier.

M. BRIAND, M. JAURÈS ET LA PRESSE ALLEMANDE

Paris, 27 juin. — Un de nos confrères parisiens annonce que l' « Allgemeine Zeitung » a demandé à M. Briand une réponse à l'article de M. Jaurès, publié par le « Berliner Tageblatt » et dans lequel le leader socialiste dénonçait M. Briand « comme un habile, mais cynique intrigant ».

M. Briand a déclaré qu'il ne voulait pas répondre à M. Jaurès.

S'il s'agissait d'une discussion sur mon attitude ou sur ma politique, dit-il, j'aurais pu juger à propos de répliquer, quoique je n'éprouve pas la moindre envie de discuter avec M. Jaurès, surtout après lui avoir dit récemment, du haut de la tribune, tout ce que j'avais à lui dire.

Mais l'article du « Berliner Tageblatt » ne comporte pour moi que des insultes et des injures grossières, et ma dignité m'oblige à n'y répondre que par un silence plein de mépris.

L' « Allgemeine Zeitung » ajoute à la réponse de M. Briand les lignes suivantes:

« Pendant que le leader socialiste écrivait ces injures, il n'a pas eu un seul instant conscience qu'il commettait ainsi un manque de tact doublement grave, car il paraît déjà bien étonnant qu'un parlementaire français attaque dans un journal allemand, et avec une telle haine, un ministre français. Cela, de la part de Jaurès, paraît plus étonnant encore, en pensant qu'il fut, pendant de longues années, l'ami intime de Briand.

» La collaboration de Jaurès n'est pas dépourvue d'un côté comique, si l'on songe que le parti socialiste unifié interdit, en France, à ses membres d'écrire dans les journaux « bourgeois ». Jaurès lui-même a refusé de faire une conférence à la Neue Verein (Nouvelle Société), de Munich, parce que c'était une « société bourgeoise ».

» D'ailleurs, le « Berliner Tageblatt » n'était pas la première feuille bourgeoise à laquelle on avait proposé l'article de Jaurès. C'est un complément plein de charme du portrait qu'on aime à se faire du chef du parti socialiste français ».

L'AFFAIRE WADDINGTON-BALMACEDA

Bruxelles, 27 juin. — On continue ce matin l'audition des témoins. On entend d'abord M. Cappelle, directeur au ministère des affaires étrangères.

« J'ai offert, le 21 février, un dîner auquel assistaient les deux fiancés qui parlaient espagnol. »

L'avocat général. — J'ai fait citer de nouveaux témoins qui seront interrogés sur la nature des relations entre Mlle Flamme et M. Renjifo.

Me Janson proteste énergiquement. Malgré ses protestations, Mlle Flamme est appelée et questionnée sur ses relations avec M. Renjifo. Après avoir quitté le service de la famille Schilck, elle loua une chambre dont le loyer fut payé par M. Renjifo.

WADDINGTON

MMes Huysmans et Janson protestent contre ces procédés qu'ils trouvent intolérables.

M. Van Hoorde. — Un autre témoin a reçu les confidences de Balmaceda. Celui-ci a dit qu'il craignait pour sa vie, car M. Waddington le tuerait, parce qu'il avait séduit Mlle Adelaïde. C'était presque toujours Carlos qui portait à Ernest le chèque représentant le montant de ses appointements. Ils venaient l'encaisser chez moi, dit le témoin, et faisaient la noce ensemble. Le surlendemain, il ne leur restait plus rien.

Me Huysmans fait remarquer qu'il existe certaines contradictions dans la déposition du témoin.

M. Van Hoorde, furieux, s'écrie: Je ne vous permettrai pas d'insinuer que je ne dis pas la vérité. Si le témoin est ici pour être malmené, je vous prie de venir prendre ma place.

Le président. — Ces incidents sont trop fréquents et ces colloques trop nombreux ; je ne tolérerai plus une observation en dehors des questions.

On reprend l'audition des témoins.

M. Izaga, Michel, étudiant en droit, ami de Balmaceda, a su par celui-ci que malgré l'opposition de M. Waddington, contre lequel il était très irrité, il épouserait Mlle Adelaïde.

Le témoin a assisté au dîner des fiançailles, Balmaceda, très jaloux, écartait ses amis du chemin de sa fiancée.

Il se vantait d'avoir des succès féminins. Il parlait souvent d'une jeune fille, qu'il aimait au Chili. Il racontait volontiers ses exploits là-bas, avant son arrivée en Europe. Il avait, en compagnie d'un ami, abusé d'une jeune paysanne, dont il avait ligotté préalablement le père à un arbre, à l'endroit même du forfait. En ce qui concerne cet acte commis au Chili, il racontait qu'il avait dû se cacher longtemps pour fuir la colère du père et de la jeune fille, sa victime.

Un agent spécial, chargé de faire une enquête sur la conduite de la victime, dit que Balmaceda allait fréquemment dans les restaurants de nuit, mais qu'il n'affichait jamais de relations équivoques. Quant à l'accusé, il voyait souvent une femme surnommée la Tosca.

Le colonel Sieben, attaché militaire français à Bruxelles, connaît fort bien la famille Waddington. Carlos est un garçon très calme. M. Waddington est un homme d'honneur des plus estimables. Mme Waddington est une mère de famille digne d'éloges. L'acte de Carlos est dû à la faute sa sœur.

Me Huysmans remercie le témoin d'avoir renoncé à l'immunité diplomatique, pour répondre à la citation de témoin.

On entend ensuite la gouvernante anglaise de Mlle Waddington, Mme Mac Eroy. Il ressort clairement de sa déposition qu'elle a favorisé les amours de Mlle Waddington. Elle a porté un jour du jambon à Balmaceda, qui était caché dans l'armoire à glace.

On entend les dépositions de plusieurs domestiques. La portée de ces témoignages est d'établir que la scène de violence eut lieu le 24 et de démontrer ainsi que la lettre écrite le 23 par Balmaceda et contenant le récit de cette scène, était de pure fantaisie.

M. Jules Lewis, vice-consul du Chili, fait l'éloge des Waddington, qui constituent une famille profondément unie.

M. Mattaix, lieutenant d'artillerie espagnol, connaissait intimement la famille Waddington. Il n'a vu Balmaceda que fort rarement. Celui-ci lui a exprimé son antipathie pour M. Waddington. C'est à M. Mattaix que Carlos a demandé de lui servir de témoin dans un duel. M. Mattaix a refusé.

En juillet 1905, Balmaceda a déclaré, en montrant un revolver au témoin, qu'il était toujours armé. Les deux amoureux ont demandé un jour au témoin d'intervenir auprès de M. Waddington pour obtenir son consentement, mais Mme Waddington m'avertit, ajoute M. Mattaix, que toute démarche serait vaine et que le père d'Adélaïde ne consentirait jamais.

Les témoins à décharge

On entend les témoins à décharge.

M. Legrand, ingénieur, consul du Chili, parle avec enthousiasme de la famille Waddington. Il ajoute qu'il pourrait d'ailleurs donner des renseignements excellents sur la famille Balmaceda. Le soir qui suivit le drame, il reçut de Mme Waddington le récit des événements, la scène de l'après-midi, les violences de Balmaceda, ses menaces et le départ de Carlos. Lorsque Carlos revint, sa mère lui demanda : Malheureux, qu'as-tu fait ? Il répondit : J'ai tué Balmaceda.

Le consul général du Brésil en Belgique apporte les meilleurs renseignements de moralité sur la famille de l'accusé.

M. Paul Vandewelde, le jeune homme dont il est question dans un passage de la brochure publiée par les parents de la victime, déclare que cette brochure contient des calomnies. Il n'a vu qu'une fois Mlle Waddington en compagnie de son père et de sa mère. Il a parlé à M. Waddington et non à sa fille.

Me Janson. — Ceci nous démontre que la brochure est mensongère. On l'a envoyée à tous les journaux bruxellois et aux membres du corps diplomatique. C'est M. Georges Lamarca qui a rapporté cette histoire aux parents de la victime.

Mlle Gillet, qui était servante chez Mme Guillery, où habitait le cousin de Balmaceda, affirme avoir été en butte aux entreprises du jeune chilien.

L'audition des témoins est à peu près terminée. On entendra encore M. et Mme Waddington. Demain l'avocat général commencera son réquisitoire.

L'audience est levée.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 juin — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières. Voici le texte du compte-rendu officieux.

M. Clémenceau a rendu compte au conseil de la situation dans le Midi. Les dépêches des préfets signalent que la détente s'accentue.

La dévolution des biens ecclésiastiques

Le ministre de l'instruction publique et des cultes a soumis, au conseil un projet de loi, destiné à modifier les conditions dans lesquelles pourra être faite aux départements et aux communes, la dévolution des biens ecclésiastiques.

Les ministres des Finances et des Cultes ont été chargés d'arrêter le texte définitif de ce projet, qui sera incessamment déposé sur le bureau de la Chambre.

HOMMAGE A LA TOUR D'AUVERGNE

Les fêtes de Carhaix. — 107e anniversaire

Carhaix, 27 juin. — La ville de Carhaix est en fête aujourd'hui à l'occasion du 107e anniversaire de la mort de La Tour d'Auvergne. Toutes les maisons sont pavoisées.

Après la cérémonie religieuse, les autorités, les sapeurs-pompiers, le 118e et la foule se sont rendus sur le champ de bataille, devant la statue du premier grenadier de France. La musique a exécuté la *Marseillaise*, les tambours et les clairons ont battu et sonné au champ.

Un sous-officier, en retraite, a déposé, sur le monument, une couronne d'immortelles et crié : « La Tour d'Auvergne ». La troupe et la foule ont répondu : « Mort au champ d'honneur ». Les reliques du héros ont été placées au pied du monument, sous la garde d'un soldat.

Le renouvellement des Conseils généraux

La date des élections

Paris, 27 juin. — On sait que le gouvernement a décidé récemment de fixer, au 21 juillet prochain, les élections pour le renouvellement, par moitié, des conseils généraux.

Le décret de convocation des électeurs doit être promulgué au « Journal officiel », le 4 juillet, au plus tard. Mais on se demande si la date, primitivement choisie, par le Cabinet, ne devra pas être reculée, en raison de l'éventualité d'une prolongation de la session des Chambres, au delà des premiers jours de juillet. Le gouvernement se préoccupera de cette éventualité au commencement de la semaine prochaine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du Jeudi 27 Juin 1907

La séance est ouverte à trois heures vingt, sous la présidence de M. Rabier.

M. Cazeneuve dépose une proposition pour réprimer la fraude en matière de denrées alimentaires. Il demande l'urgence qui est votée à main levée. La proposition est renvoyée à la Commission d'agriculture.

LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES

M. Mougeot, rapporteur général du budget, demande de diviser en deux les demandes de crédits supplémentaires. On voterait immédiatement les crédits de l'exercice 1906 qui ne donnent lieu à aucune difficulté et qui donneraient une économie de 20 millions. On ajournerait les autres crédits.

M. Mougeot demande la discussion immédiate.

Plusieurs voix. — Nous n'avons eu le rapport qu'aujourd'hui.

M. Caillaux. — Le projet de crédits supplémentaires a été déposé le 31 mai ; il n'y a donc aucun reproche à faire au gouvernement.

Il ajoute qu'aux termes de la loi, les crédits supplémentaires de 1906 doivent être votés avant le 30 juin. Il y a des annulations pour 23 millions portant presque entièrement pour le budget de la marine.

M. Georges Berry demande où en est la question de la création d'une médaille commémorative de la guerre de 1870.

M. Chéron, *sous-secrétaire d'Etat.* — Le gouvernement est défavorable à cette proposition.

L'amiral Bienaimé. — Sur le budget de la marine, je m'étonne qu'on fasse des économies aussi élevées sur l'artillerie, quand j'ai pu constater récemment, sur les cuirassés *Patrie* et *République*, qu'aux obus de combat avaient été substitués des obus de fonte qui ne valent pas plus que des obus de porcelaine.

Par 301 voix contre 71 l'ensemble du projet de loi est adopté.

LE CINQUANTENAIRE DE LA SOCIETE CHIMIQUE DE FRANCE

L'ordre du jour appelle la proposition de loi de M. Cazeneuve, tendant à décerner un certain nombre de décorations de la Légion d'honneur à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de la Société chimique de France.

M. Lasies. — Encore des décorations ! Décorez tout le monde, et que ce soit fini !

Le projet est repoussé à mains levées presque à l'unanimité.

LA PETITE PROPRIETE ET LES MAISONS A BON MARCHE

La proposition Ribot

L'ordre du jour appelle la proposition de loi de M. Ribot et plusieurs de ses collègues, relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché.

M. Ribot. — Je remercie le président de la Commission d'avoir accepté les dispositions principales de la proposition de loi que j'avais présentée avec plusieurs de mes collègues. On a cependant disjoint l'art. 3 que